C.CALN
Communauté de Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 44
Membres absents :
- dont suppléés : **5**
- dont représentés : **11**

Votants : 60

Date de la convocation :
10 mars 2017

Secrétaire de séance :
Françoise DELAMARRE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le **10 mars 2017**, s'est réuni à la Salle des fêtes deChaussoy-Epagny, sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, FLAMANT, WU, HALL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, LEROY, PELTIEZ, SYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur AMARA) Madame BLONDEL (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) Madame LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame PETIT) Monsieur FRANCELLE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur SUIN (représenté Madame DELAMARRE, suppléante) Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur PALLIER (Pouvoir remis à Madame MAILLART) Monsieur BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, suppléant) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur LECLABART (Représenté par Monsieur LEROUX, suppléant) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur RICARD (Représenté par Madame DAULT, suppléante) Monsieur REMY (Pouvoir remis à Madame HALL) Monsieur DRAGONNE (Représenté par Monsieur MIANNE, suppléant) Monsieur LECLERCQ.

Absents non excusés : **Madame ROUX, Messieurs FROISSART, DEPRET, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, BINET et CLEMENT.**

OBJET : CCALN – SMITOM DU SANTERRE

Depuis le 1er janvier 2017, date de la fusion, la Communauté de Communes Avre Luce Noye est membre du SMITOM du Santerre, pour la partie de son territoire correspondant à l'ancienne Communauté de Communes Avre Luce Moreuil, qui était déjà membre du SMITOM (III de l'article L. 5214-21 du CGCT)

L'article L. 5214-27 du CGCT dispose que : "*A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la Communauté de Communes à un Syndicat Mixte est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté.*"

Ainsi la CCALN a la possibilité de solliciter l'extension du champ territorial du SMITOM du Santerre au périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Val de Noye, en consultant toutes ses communes membres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› décide d'adhérer, à partir du 1er juillet 2017 au SMITOM du Santerre, pour la totalité de son territoire ;
› décide de transférer la compétence **traitement des déchets ménagers** et la politique de réduction des déchets ;
› adhère au groupement de commandes lancé par le SMITOM du Santerre, pour l'acquisition de sacs de tri sélectif ;

.../...

› décide de transférer l'adhésion ECOLFOLIO ;
› dit que la contribution de la CCALN sera versée au prorata, en fonction de la période effective d'adhésion ;
› s'engage à requérir l'accord des communes membres de la CCALN dans les conditions de majorité qualifiée ;
› désigne **jusqu'au 1er juillet 2017**, 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants ;

Délégués titulaires : Monsieur Yves COTTARD, Monsieur Dominique LAMOTTE, Monsieur Gilles PELTIEZ et Monsieur Guy BARRE.

Délégués suppléants : Monsieur Hubert CAPELLE, Monsieur Bernard DAIGNY, Monsieur Michel AUBRY et Patrick GORET.

NB : Ont été élus à l'unanimité au SMITOM du Santerre, pour l'intégralité du territoire de la CCALN (soit à partir du 1er juillet 2017) :
En tant que délégués titulaires : Messieurs Yves COTTARD, Dominique LAMOTTE, Pierre BOULANGER, Gilles PELTIEZ, Guy BARRE et Germain MONTAIGNE.
En tant que délégués suppléants : Messieurs Hubert CAPELLE, Bernard DAIGNY, Madame Nadège LEFEBVRE, Messieurs Michel AUBRY, Patrick GORET et Didier REMY.

› autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Environnement, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 16 MARS 2017 A CHAUSSOY-EPAGNY

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE MOYE
CCALN

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23.03.2017

(Identité de la collectivité)		
CCALN **144, rue du Cardinal Mercier** **80110 MOREUIL**	à	**Sous-préfecture de Montdidier** **7, rue Jean Dupuy** **80500 MONTDIDIER**

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Caserne de Gendarmerie de Moreuil / Avenant au bail administratif	2017.12-16.03	
DELIB. : Modification simplifiée du POS d'Ailly-s-Noye	2017.13-16.03	
DELIB. : CCALN – SMITOM du Santerre	2017-14-16.03	
DELIB. : EOLIEN – Répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.15.16.03	

Fait à Moreuil, le 23 mars 2017

Le Président,

BOULANGER

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
CCALN

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER
27 MARS 2017
ARRIVÉE

Présentation du SMITOM du SANTERRE

Réunion
CCALN

Le 16 / 03 / 2017

smitom
DU SANTERRE

SOMMAIRE

Plan de la Présentation

- Présentation du SMITOM du Santerre : historique, enjeux et mode de fonctionnement
- Le centre de tri du SMITOM
- La Politique de Prévention des déchets ménagers

smitom
DU SANTERRE

Historique du SMITOM

1er Octobre 2012 :
Adhésion de la CC Haute Somme
(86 564 habitants)

1er Août 2009 :
Adhésion de la CC de Roisel
(69 969 habitants)

Depuis le 1er Janvier 2013 :
Fusion entre la CCC Combles, la CCC Roisel et la Haute Somme
(91 715 habitants)

1er Juillet 2005 :
La CCALM rejoint le SMITOM
(60 852 habitants)

15 Mars 2007 :
Ouverture du centre de tri du SMITOM à Rosières en Santerre

1er Juillet 2002 :
Démarrage du SMITOM
(49 420 habitants)

Au 31/12/2016

smitom DU SANTERRE

Cartographie avant fusion

Cartographie au 1er Janvier 2016

Adhérents du SMITOM du Santerre

Collectivité extérieure ayant confiée le portage de son programme de prévention au SMITOM (non adhérente)

Centre de tri du SMITOM du Santerre

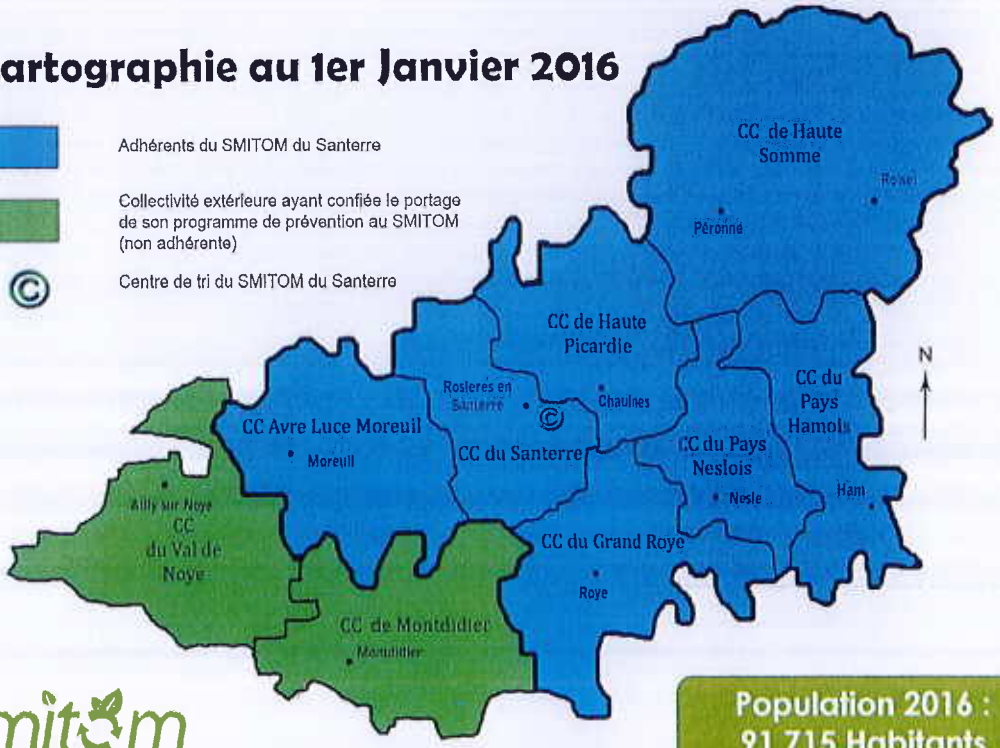

smitom DU SANTERRE

Population 2016 : 91 715 Habitants

Cartographie après fusion

Cartographie au 1er Janvier 2017

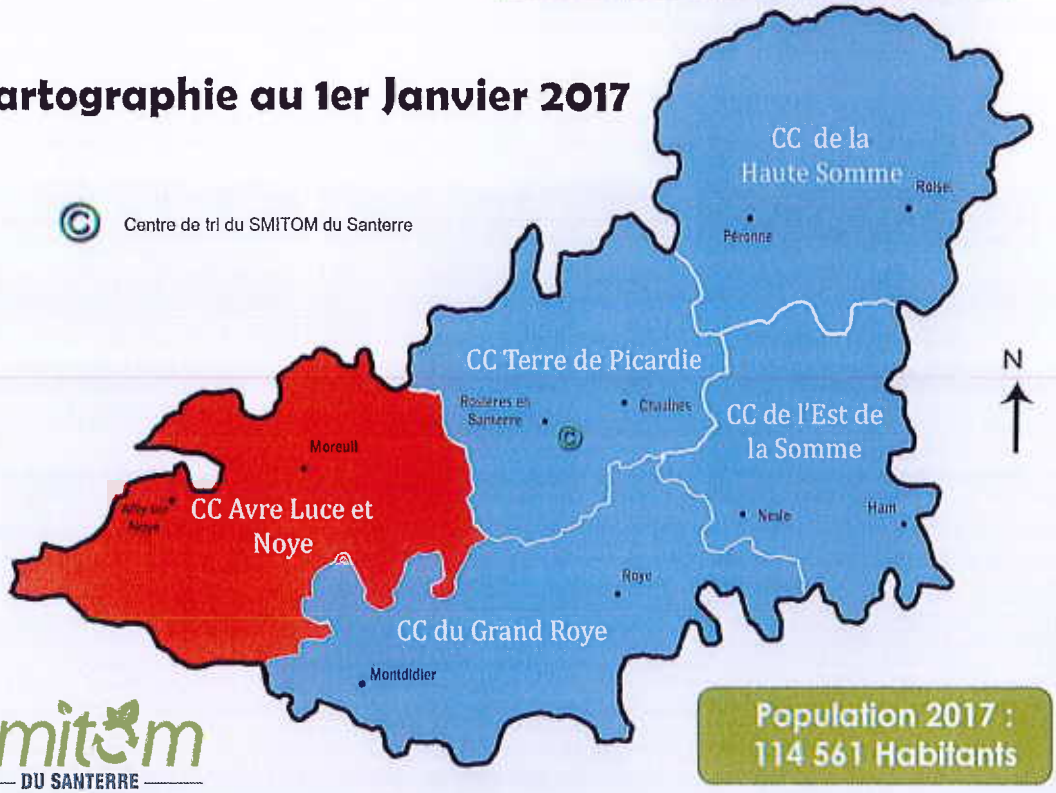

smitom DU SANTERRE

Population 2017 : 114 561 Habitants

Champs de compétences

Le traitement des déchets ménagers d'après les statuts du SMITOM

Vidage des points d'apport volontaire
- Papiers / cartons (corps plats)
- Emballages ménagers (corps creux)
- Verre (contrat unique Minéris sur tout le SMITOM)

Tri des recyclables secs (Centre de tri du SMITOM)
- Issus des points d'apport volontaire
- Issus des collectes en porte à porte

Traitement des autres filières :
- Ordures ménagères en centre de stockage (4 lots géographiques)
- Déchets fermentescibles ou déchets verts issus du porte à porte

Valorisation hors contrat ADELPHE / Eco-Emballages
- Journaux revues magazines

Portage de la politique de Prévention des déchets

smitom DU SANTERRE

Les enjeux

La maîtrise des coûts

- Plus grande force lors des négociations des marchés et la revente des matériaux
- **Un centre de tri** des déchets recyclables performant **au cœur du gisement de ses adhérents**
- Un mode de fonctionnement du centre de tri confié une équipe qualifiée et expérimentée dans le domaine du tri des déchets ménagers : Récup'Aire (ISO14001)
- **Conséquences : taux refus très faible et recettes de valorisation optimisée pour les com de com**

La mutualisation des moyens

- Amortissements des **investissements mutualisés** sur l'ensemble des adhérents du SMITOM.
- Mise en place de **péréquations** pour équilibrer les **dépenses de transport** des EPCI membres
- Des **coûts de marchés mutualisés**.
- **Volet social** par le biais des recrutements de personnel pour le centre de tri (périmètre du SMITOM)

Le Réseau d'échanges

- **Représentativité de chaque collectivité** proportionnelle à la population + un vice-président élu et nommé au Bureau du SMITOM .
- **Partages d'expériences** (régie, mise en place de collectes spécifiques, rédaction de marchés, évolution des prix, etc ...)
- Mise en place **d'outils fédérateurs** pour les adhérents : études de nouvelles filières, caractérisations sur OMR, bulletins de communication...)

smitom DU SANTERRE

Le fonctionnement

Commissions :
- C. A.O
- Développement, tri recyclage, valorisation, centre de tri.
- Communication
- Prévention

smitom DU SANTERRE

Modes de financement

Financement pour le fonctionnement propre du syndicat mixte

Participation Gestion
Votée chaque année par le conseil syndical

+

Participation Investissement
Votée chaque année par le conseil syndical

=

Cotisation annuelle à l'habitant

BP 2016 = 2,4 € / hab
Voté chaque année

BP 2016 = 1,5 € / hab
Voté chaque année

BP 2016 = 3,9 € / hab

Mutualisation des coûts / prix des marchés
Péréquation des dépenses de transport (= recettes pour les EPCI éloignés)
Dépenses de prévention auto-financées par le budget du SMITOM

smitom DU SANTERRE

Modes de financement

Financement pour les dépenses de traitement des adhérents

Prix mutualisé des marchés du SMITOM

×

Tonnages des collectivités par flux

=

Dépenses de traitement des EPCI

smitom DU SANTERRE

Le centre de tri

smitom DU SANTERRE

Zone Industrielle Nord - 80170 Rosières en Santerre - Tel SMITOM : 03.22.78.60.69 -Tel Exploitant : 03.22.88.38.81

Le centre de tri

Ouverture du Centre de tri depuis le 17 Mars 2007 :

Capacité annuelle maxi : 6000 T /an

Un outil au coeur des dispositifs de collecte

Une chaine de tri adaptée : bi-flux et multi matériaux

Montant total : 3 268000 € ht

Subventions : 63,75 %

FEDER : 27 %
Conseil Régional : 26,08 %
Conseil Général : 10,67 %

Amortissement sur 15 ans.

F.E.D.E.R.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE

somme

smitom DU SANTERRE

Le Mode d'exploitation

Type de gestion : La Gérance

- Le **SMITOM est propriétaire du centre** de tri mais délègue le fonctionnement du centre de tri à un exploitant qui ne traitera que les tonnages des adhérents et/ou clients du syndicat mixte.
- Le gérant ne peut pas répondre à des marchés de tri avec l'outil du SMITOM
- Un partenariat de confiance gagnant / gagnant

Le prix

- Le prix est fixé conformément à l'appel d'offres qui a permis de retenir Récup'Aire.
- **Les refus sont à la charge de l'exploitant.**

Une qualité de Prestation

- Diminution de part des refus tri grâce aux « Autres Matières Valorisables » (AMV) : Verre, ferrailles, D3E, Pile et batteries et optimisation des recettes de valorisation ADELPHE / ECO EMBALLAGES
- Volet social par le biais du retour à l'emploi
- Une vitrine ISO 14001 sur le tri sélectif pour les scolaires et le grand public (Accessibilité et propreté du site)

smitom DU SANTERRE

RECUP'AIRE - Association d'Insertion (Structure Mixte)

Siège Social : Route d'Hazebrouck - « Le Canal » - B.P. 95
62 922 AIRE SUR LA LYS Cedex
03.21.95.34.87 - ; 03.21.38.15.71
N° de Sirel : 38766747000034 – Code APE : 372 Z

L'exploitation

Les taux de refus...loins sous la moyenne nationale

Collecte en multi

Collecte en bi flux

Passage en bi flux dans l'année

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CC Avre Luce Moreuil	10,48%	7,92%	8,75%	8,16%	7,96%	10,06%	13,72%	14,94%	11,92%	10,28%
CC Haute Somme (CC Roisel 2009-2012)			12,90%	12,10%	12,30%	10,30%	9,56%	14,59%	12,73%	10,79%
CC Haute Picardie	9,96%	10,77%	12,33%	14,52%	14,24%	10,00%	9,52%	8,14%	8,69%	8,81%
CC Pays Hamois	9,80%	5,67%	6,98%	5,47%	5,33%	6,59%	6,72%	6,72%	6,90%	7,23%
CC Pays Neslois	7,14%	5,30%	4,69%	5,88%	6,02%	5,09%	1,69%	2,51%	4,18%	3,53%
CC du Santerre	10,69%	8,89%	6,37%	[illegible]	6,91%	5,69%	6,89%	5,95%	8,65%	8,82%
CC Grand Roye	8,74%	8,76%	11,29%	10,69%	5,91%	6,19%	6,51%	8,14%	9,14%	9,53%
TOTAL SMITOM	9,56%	7,93%	8,82%	9,26%	8,12%	7,95%	8,40%	9,44%	9,15%	8,99%

Etude ADEME 2013 :

Le taux de refus de tri moyen du parc français est de 16,9 %

80 % des valeurs sont comprises entre 7,1 et 24,3 %.
Pour 50 % des sites, cette fourchette se situe entre 9,5 et 20 %

smitom DU SANTERRE

Le Programme de Prévention

❑ L'après programme : 2017→ Objectif –20 % fin 2018

- Bilan : excellents résultats

Baisse des tonnages : – 3200 T malgré une hausse de population + 6700 hab

Soit une économie globale : 3200 x 300 € = 960 000 € en 5 ans

Fort de ce constat, le Conseil syndical du SMITOM a choisi de reconduire une politique de réduction des déchets sur ses fonds propres à compter de 2017.

- Les thématiques prioritaires sont :
- La réduction des déchets fermentescibles
- Le gaspillage alimentaire en établissements scolaires
- L'optimisation / amélioration du tri sélectif
- Mise en place du compostage dans les gros restaurants scolaires
- Le Compostage collectif

smitom DU SANTERRE

Le Programme de Prévention

smitom DU SANTERRE

Distribution de 997 poules
CCVN : 442
CCALM : 555

Animations scolaires

Ecoles Lucie Aubrac à Moreuil, Pierre et Marie Curie à Ailly, Chaussoy Epagny, Sourdon, La Neuville S. B.

Visites du centre de tri (env 500 scolaires/an)

Arvillers, Ailly sur Noye, Moreuil ...

Spectacle sur la réduction des déchets

Moreuil octobre 2016

Les actions de compostage
Collège d'Ailly sur Noye, Le Paraclet

Les sensibilisations tout public (Folleville, Souffle de la Terre

Quelques articles de presse

PIERREFONT-SUR-AVRE

Adopter une poulette pour réduire ses déchets

FLERS-SUR-NOYE

Adoptez une poule !

«Adoptez une poule pour réduire vos déchets !», ont relancé mardi, lors d'une réunion, les élus communautaires aux habitants.

NOYE

SAUVILLIERS-MONGIVAL

Déchets : le village veut faire mieux

Sauvillers-Mongival est l'une des trois communes-témoins qui participent à une opération de réduction des déchets. Des habitants ont reçu des composteurs.

ARVILLERS

La classe dans un poulailler

Les poules sont à l'école. Et apprennent plein de choses aux enfants d'Arvillers depuis la rentrée. Des poules pédagogiques prêtées par le Syndicat mixte du traitement des ordures.

SANTERRE

La folie du compostage

Les initiatives en faveur de la réduction des déchets se multiplient dans le Santerre. L'intercommunalité Avre Luce Moreuil (CCALM) se la joue basse-cour en proposant aux habitants d'adopter deux poules fameuses mangeuses de restes. Pour ce que les poules ne peuvent manger, la CCALM fournit des composteurs individuels contre une vingtaine d'euros. Rien n'est pas en reste : son collège a installé deux bacs à compost. Les restes de la cantine y trouveront leur place, avant d'être transformés en terreau très fertile.

Les projets récents et à venir du SMITOM

- Déménagement du siège social effectif depuis fin 2016
- Reconduction d'une politique de réduction des déchets à la fin du dispositif ADEME à partir du 01/01/2017
- Modification du process du centre de tri du SMITOM pour les nouvelles consignes de tri → 2018
- Etude sur la prise de compétence déchèterie → 2017

smitom DU SANTERRE